



Communiqué de presse

Jeudi 4 novembre 2021

La Ville de Paris attribue son nouveau marché pour l'éclairage public, la signalisation lumineuse et les illuminations au groupement d'entreprises CIELIS

Ce nouveau marché passé pour une durée de 10 ans et d'un montant inédit de 704 millions d'euros permettra de remplacer de nombreux mâts d'éclairages et feux tricolores vétustes ou détériorés, de baisser significativement la consommation énergétique de l'éclairage public de la Ville de Paris et d'offrir une protection accrue de la biodiversité. Il est attribué au groupement d'entreprises CIELIS – Citelum et Eiffage.

Un éclairage public et des feux tricolores renouvelés

Ce nouveau marché permet à la Ville de Paris de procéder à un profond remplacement et modernisation de matériels d'éclairage et de signalétiques :

- plus de **12.000 supports (candélabres et consoles) seront remplacés** ;
- **70.000** lumières à technologie LED seront installées en remplacement des **sources lumineuses actuelles**, soit l'équivalent de la totalité du parc lumineux de la ville de Marseille ;
- des systèmes d'éclairage intelligent avec détection de présence seront mis en place ;
- plus de 60.000 signaux lumineux et sonores seront remplacés ou rénovés ;
- l'ensemble du réseau de feux tricolores de la Ville sera doté d'un système de signalisation lumineuse innovant.

Un gain énergétique conséquent

Grâce aux évolutions technologiques, aux investissements de remplacement et modification des infrastructures et matériels prévus, le gain énergétique prévu est de l'ordre **de -30% par an, soit 240 GWh d'économie cumulée sur les 10 années du marché équivalent à 3 années de consommation électrique de la Ville de Paris**, rejoignant ainsi les objectifs du Plan Climat parisien tout en conservant une haute qualité de service.

Le remplacement de plus de **500 kilomètres de câbles** et la rénovation de plus de **50 postes d'alimentation** permettront de moderniser le réseau. Ces travaux feront l'objet d'une coordination fine visant à réduire l'impact sur l'espace public.

Une protection accrue de la biodiversité

La modernisation du réseau passe également par une meilleure prise en compte des problématiques de pollution lumineuse et de son impact sur la biodiversité du territoire parisien. La mise en place d'une variation de température de couleur sur les sites dits sensibles tels que les berges de Seine, les canaux, les espaces verts et les bois permettra de diminuer les nuisances lumineuses sur la biodiversité. Par ailleurs, une extinction programmée des lumières dans les parcs et espaces verts non-ouverts la nuit sera mise en place.

Un déplacement presse sera organisé prochainement en présence d'adjoints à la Maire de Paris.

Contact presse : Service de presse – presse@paris.fr – 01 42 76 49 61